



TRAÇONS LES ROUTES DE DEMAIN.

COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS 2020

—

BILAN 2019

SOMMAIRE

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Page 5

JACKY PERRENOT

Page 6

LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

Page 7

DROITS DE L'HOMME

Page 8

NORMES DU TRAVAIL

Page 12

ENVIRONNEMENT

Page 16

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Page 20



ENGAGEMENT DE LA DIRECTION



Avec plus de 75 ans d'existence, Jacky Perrenot est en constante évolution pour répondre aux besoins des clients, des collaborateurs, de la société et de la planète. Notre croissance forte et rapide fait suite à nos choix stratégiques afin d'être leader européen dans le secteur du transport vert et de la logistique responsable.

En externe, il s'agit également d'améliorer l'image de notre profession appelée couramment « transporteur pollueur ». Nous sommes avant-gardistes et innovants pour tout ce qui concerne le développement durable notamment à travers l'utilisation de nouvelles technologies ou la création de nouveaux partenariats pour la préservation de l'environnement.

En interne, cela se traduit par la motivation de nos collaborateurs autour d'un projet central, ambitieux et fédérateur : améliorer notre statut de transporteur responsable. Ce projet central d'entreprise est tiré de manière transversale par le plus haut niveau de management dans le respect de nos valeurs : Proximité, Réactivité, Rentabilité, Humilité, Humain. La stabilité de nos clients et la fidélisation de nos collaborateurs confirment ce choix stratégique.

Depuis 2019, Jacky PERRENOT a adhéré au Global Compact des Nations Unies. Nous renouvelons notre engagement à agir et progresser sur les 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ces principes sont intégrés dans la stratégie du groupe, opérationnellement et culturellement, et ils guident nos actions permettant d'agir en faveur de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Notre challenge de l'année 2020, en tant qu'entreprise responsable, sera de continuer à innover et à rechercher des solutions et des projets porteurs d'avenir au service de la société.

Philippe GIVONE
Président Directeur Général



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

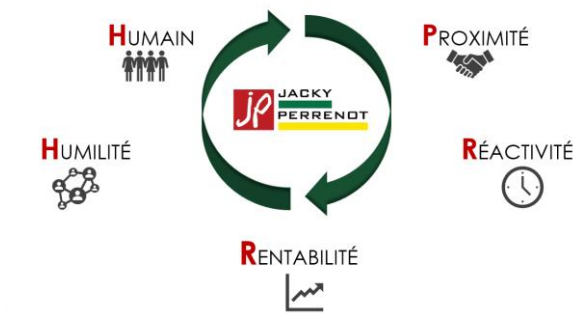


JACKY PERRENOT

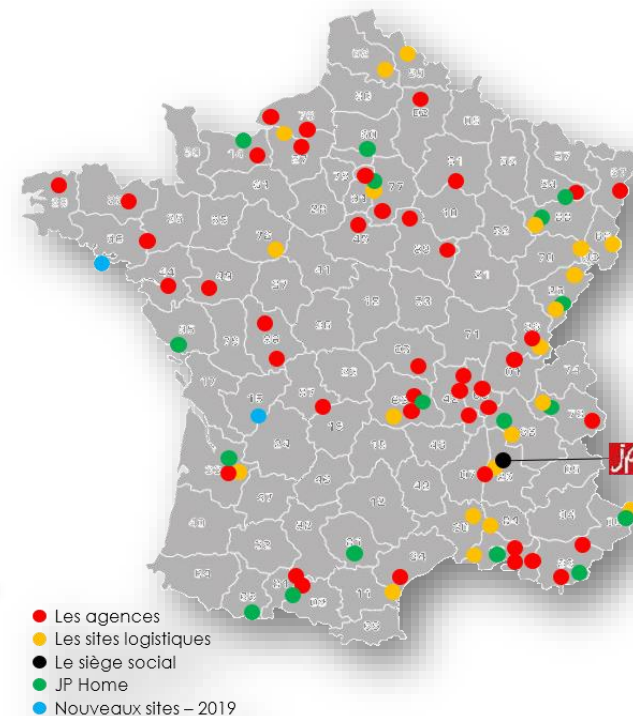
75 ans d'expérience dans l'organisation de plan de transport pour des flux d'acteurs majeur du transport français.

Au cours de ces dernières années, Jacky PERRENOT s'est diversifié dans différents domaines d'activité : Vrac, Container, Logistique, Livraison à domicile, ...

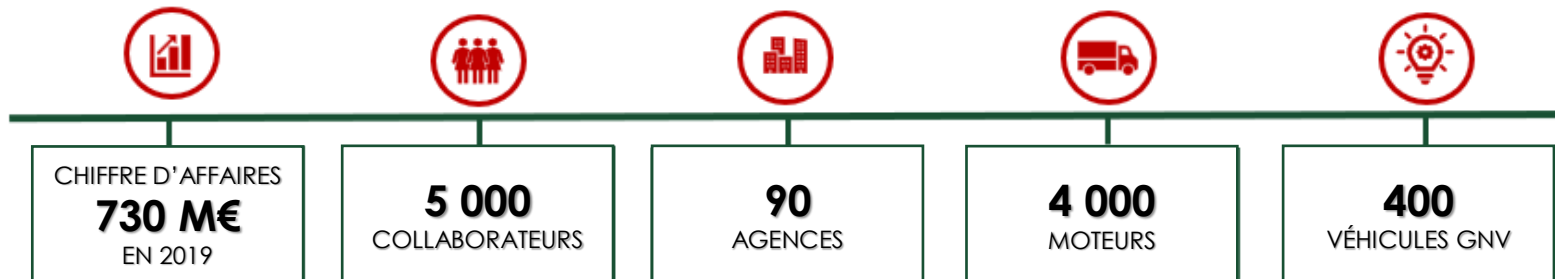
Nos valeurs :



Implantations en France :



Quelques chiffres :



LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

DROITS DE L'HOMME

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
- 2 Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- 4 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- 6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi

ENVIRONNEMENT

- 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- 8 Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



L'humain au cœur de nos valeurs

Respect des droits de l'Homme

Avec une implantation de nos différents sites principalement en France, nous nous conformons à la réglementation en vigueur et aux règles sociales qui incluent une protection renforcée des Droits de l'Homme. Ainsi, nos règlements intérieurs et nos procédures internes sont en adéquation avec le respect strict des Droits de l'Homme, et uniformisés sur l'ensemble de sites.

D'autre part, nous réalisons des visites de chacun de nos sites au minimum une fois par an afin de s'assurer de notre conformité.



REGLEMENT INTERIEUR

PERRENOT _____

Article 6.4 : Egalité professionnelle

Sous réserve de certaines dérogations, il est interdit de prendre des mesures discriminatoires en raison du sexe en matière d'embauche et d'offres d'emploi, de mutation, de sanctions disciplinaires, de licenciement ou de non-renouvellement du contrat de travail à durée déterminé, de rémunération, de formation, d'affectation, de qualification et de promotions professionnelles. Articles L 1142-1 à L 1144-3 du Code du Travail.

Extrait du Règlement Intérieur sur l'Egalité professionnelle, identique pour tous nos sites en France.

DROITS DE L'HOMME



Sécurité des données

En 2018, est entré en application le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Depuis 2 ans, nos équipes informatiques travaillent et veillent à ce que les données de chacun soient protégées conformément à ce règlement.

Le Délégué à la protection des données (DPO) a adapté nos procédures et nos outils pour garantir une protection optimale des données, et notamment celles de nos salariés.

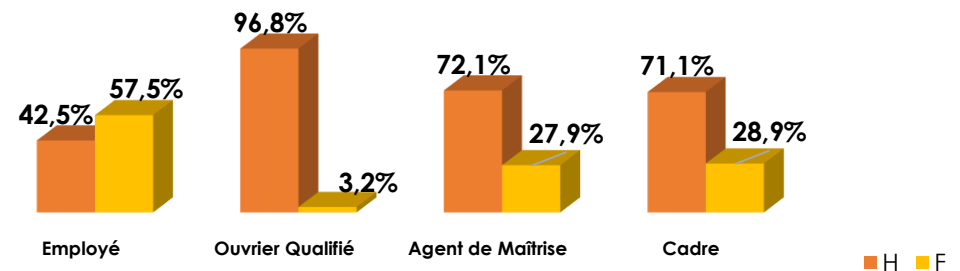
Plaintes pour violation des données en 2019 | 0

Lutte contre les discriminations

Jacky PERRENOT s'engage activement à proscrire tout type de discrimination et à encourager la mixité des profils et des parcours.

Dans un secteur d'activités largement masculin, nous nous efforçons notamment à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes.

Répartition H/F par catégorie socio-professionnelle



Cas de discrimination portés à la connaissance de la direction en 2019 | 0



Implication de nos parties prenantes

Nous nous assurons également que l'ensemble de nos fournisseurs respecte les engagements de l'enseigne Jacky PERRENOT relatifs aux droits de l'Homme, par la signature du Code de Conduite.

	ENREGISTREMENT	G-DG-CO-01
	CODE DE CONDUITE	Date : 19/06/2018 Page 1 sur 3

Le Groupe Jacky PERRENOT a construit son développement depuis des années sur des valeurs d'intégrité et le respect de la législation. Ces exigences permanentes sont nécessaires à la bonne conduite des affaires, et à la construction de relations de confiance avec les clients, les salariés, les partenaires, les pouvoirs publics et les citoyens.

Principes généraux

Le Groupe Jacky PERRENOT doit :

- Se conformer à la législation et aux réglementations en vigueur dans chacun des pays dans lesquels il est présent ;
- Promouvoir son engagement en faveur de pratiques commerciales responsables et en faire la démonstration dans ses politiques, ses décisions et ses activités ;
- Incorporer les principes de cette politique dans ses processus clés.

Principes relatifs aux droits de l'homme et à la justice sociale

DROITS DE L'HOMME

- Le Groupe Jacky PERRENOT doit soutenir et respecter la protection des droits de l'homme internationalement reconnus et veille à ne pas être impliqué dans des violations de ces droits.

NON-DISCRIMINATION

- Tous les employés doivent bénéficier d'opportunités égales en fonction de leurs compétences, de leur expérience et de leurs performances, indépendamment de leur sexe, race, religion, âge, handicap, orientation sexuelle, nationalité, opinion politique, affiliation syndicale, origine sociale ou ethnique.
- Tous les employés doivent être traités avec respect. La discrimination, le harcèlement physique ou verbal et les menaces illégales ne sont pas tolérés.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

- Tous les employés du Groupe Jacky PERRENOT doivent disposer d'un environnement de travail offrant toutes les conditions de santé et de sécurité requises.

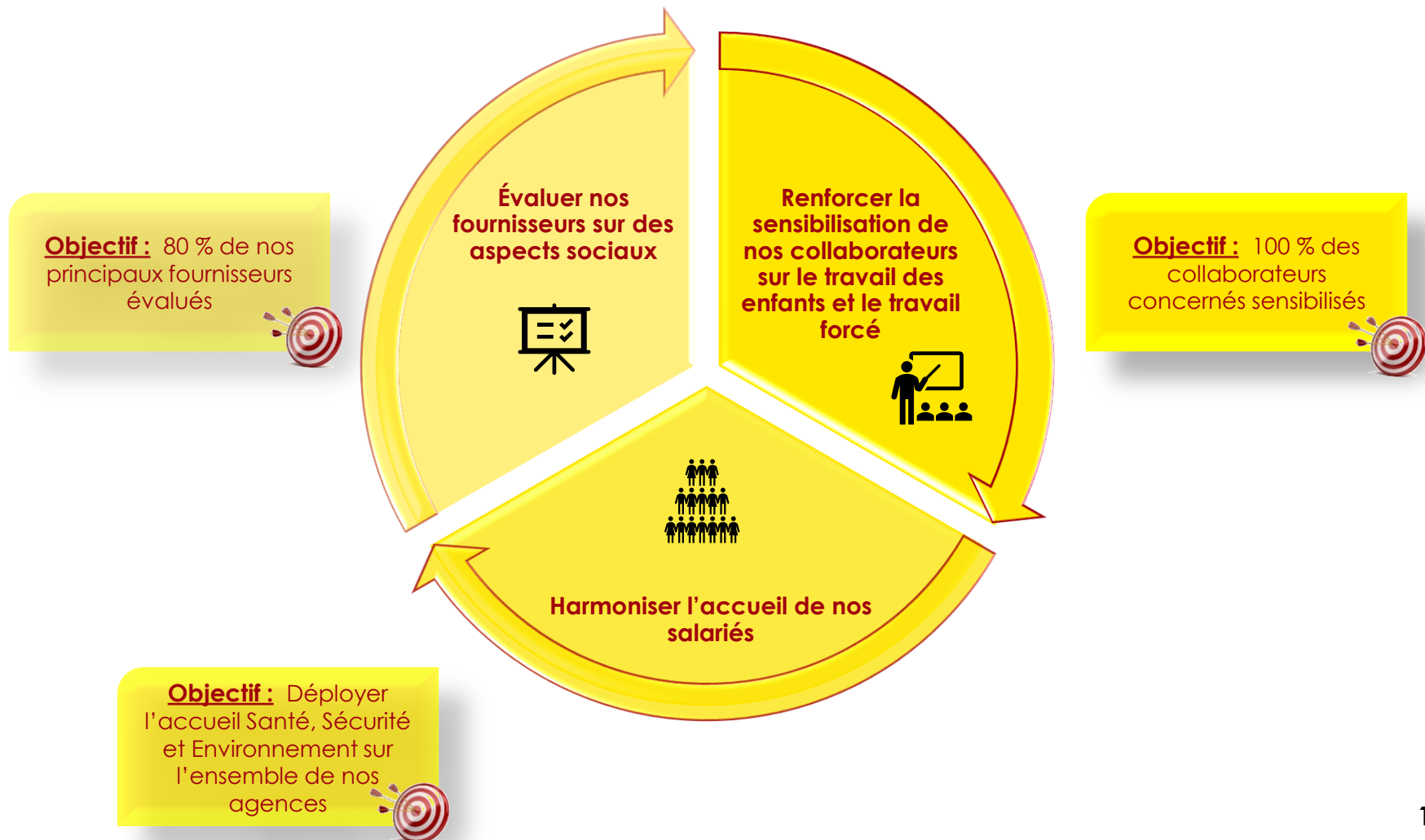
TRAVAIL FORCÉ

- Le Groupe Jacky PERRENOT ne doit pas recourir au travail forcé, contraint ou obligatoire, ni le soutenir. Il ne doit pas non plus exiger de caution sous quelque forme que ce soit ni confisquer les papiers d'identité de ses employés.
- Les employés sont libres de quitter leur emploi après un préavis raisonnable selon les termes de la législation et du contrat de travail.





Stratégie 2020-2022





NORMES
INTERNATIONALES
DU TRAVAIL

NORMES DU TRAVAIL

Nos collaborateurs au cœur de notre développement

La formation de nos salariés et l'insertion professionnelle

Jacky PERRENOT encourage l'insertion professionnelle au travers de l'apprentissage mais également par des stages d'immersion ou de découverte pour découvrir nos métiers.

Ceux-ci sont ouverts aux jeunes en formation initiale mais aussi aux personnes en reconversion professionnelle.

Soucieux de valoriser et fidéliser nos salariés, nous investissons sur la montée en compétences de nos collaborateurs tant par la formation externalisée que par la formation interne.

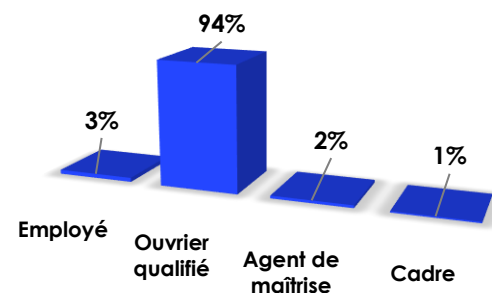
Pour la formation interne, nous avons une équipe de formateurs qui intervient sur nos sites et qui développe des accompagnements pédagogiques sous forme de vidéos.



Nombre d'heures de
formation dispensées
en 2019

36 000 H

Répartition des personnes formées par catégorie
socio-professionnelle



Nombre de contrats
d'apprentissage et de
professionnalisation en
2019

101



NORMES
INTERNATIONALES
DU TRAVAIL

NORMES DU TRAVAIL

Garantir la sécurité de nos salariés

La sécurité de nos salariés, sur chacun de nos sites, est l'une de nos priorités mais également un enjeu permanent. Afin de réduire les risques, nous les identifions afin de les évaluer à l'aide d'outils, tels que les calculettes de mesure sur les bruits et les vibrations mises à disposition par l'INRS.

À la suite de ces évaluations, nous mettons en place des actions correctives et préventives comme :

- des procédures et consignes opérationnelles,
- des formations spécifiques adaptées à chaque risque,
- des campagnes de sensibilisation sur des thématiques propres à nos métiers,
- des renouvellements de matériels réguliers afin d'anticiper l'obsolescence de ceux-ci,
- des communications pour informer des évolutions réglementaires et/ou faire des retours d'expérience.

Les différents services du siège de l'enseigne Jacky PERRENOT, travaillent en étroite collaboration afin de rechercher et de tester de nouvelles solutions techniques et matérielles, et ainsi améliorer les conditions de travail des collaborateurs.



Taux de réduction de nos
accidents du travail en
2019

16%



NORMES
INTERNATIONALES
DU TRAVAIL

NORMES DU TRAVAIL

Écoute de nos salariés

En 2019, nous avons procédé aux renouvellements de nos instances représentatives qui sont désormais sous le format « CSE » (Comité Social et Économique).

Les membres élus sont formés aux règles du droit du travail afin de représenter au mieux chacun de nos collaborateurs.

Ils sont également consultés et impliqués dans tous les accords, comme par exemple l'accord sur la pénibilité. Toutes les négociations annuelles obligatoires ont été tenues.

Cultiver le bien-être au travail

Depuis 2018, le siège de l'enseigne Jacky PERRENOT participe à l'évènement « VITAVILLE », organisé par la ville de Valence (26).

Sur la base du volontariat, chaque salarié du siège peut s'inscrire à une course de 5 ou 10 kilomètres.



L'une de nos agences, située en Seine et Marne (77), a adopté un chat.

Depuis son arrivée, les salariés de ce site se relayent pour s'occuper de lui et ont adapté leur environnement de travail pour lui aménager son nouvel espace de vie.

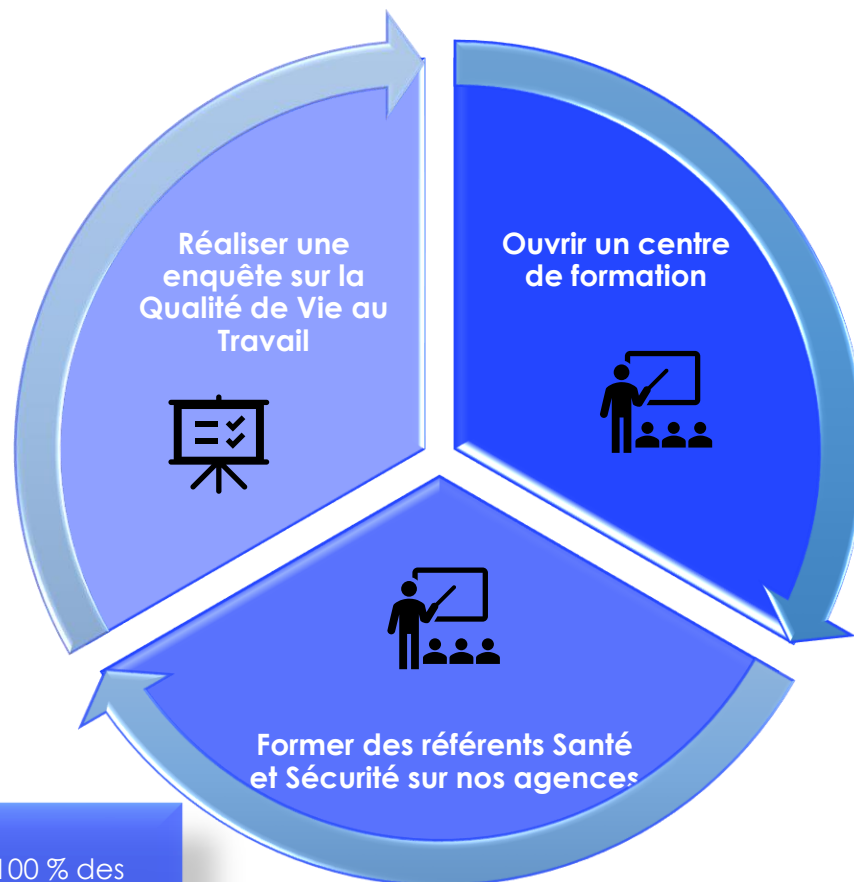
Le ressenti général : « Réduction du stress au travail » !





NORMES DU TRAVAIL

Stratégie 2020-2022



Objectif : Mettre en place un campus interne



Objectif : 100 % des référents Santé et Sécurité désignés formés





ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT

Acteur de la transition écologique

Organisation innovante pour la préservation de la planète

Engagé dans la réduction des gaz à effet de serre, Jacky PERRENOT s'oriente vers des technologies plus respectueuses de l'environnement.

Nous privilégions les énergies alternatives comme le Gaz Naturel pour Véhicule (GNV).

Nombre de véhicules
GNV en 2019

400

Pour ce faire, nous travaillons en étroite collaboration avec les constructeurs sur les évolutions technologiques : véhicule électrique ou hydrogène.

Cette collaboration nous a permis de mettre en circulation notre toute première toupie électrique en 2019.



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN CÔTÉ
ABORDABLE





ENVIRONNEMENT

Achats responsables

Notre entreprise, consciente des enjeux territoriaux et locaux, oriente sa chaîne d'approvisionnement principalement en France.

Nos postes budgétaires principaux en sont l'exemple :

- Approvisionnement en carburant auprès des raffineries sur l'ensemble du territoire,
- Opérations de maintenance sur nos véhicules,
- Constructeur automobile principalement en France.

La gestion de nos déchets

Jacky PERRENOT a entamé, en 2019, une harmonisation de ses prestataires concernant l'enlèvement des déchets dangereux et non-dangereux afin de mieux maîtriser le recyclage et/ou la valorisation de ces déchets.

Pourcentage d'agences disposant d'un prestataire de déchets référencé en 2019

72 %



La réduction de nos consommations

Nous poursuivons nos efforts en réduisant nos consommations d'énergies. Notamment en suivant nos consommations en électricité.

Nombre de kWh d'électricité consommés en moins entre 2018 et 2019

24 200

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



7 ENERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE





ENVIRONNEMENT

Mobiliser nos collaborateurs sur l'éco-conduite

En 2019, nous avons entamé la formation à l'éco-conduite pour tous nos conducteurs. Chacun a bénéficié d'un temps de conduite avec un formateur afin d'être sensibiliser aux enjeux que représentent les bonnes pratiques en conduite.

Certaines de nos agences disposent même de dispositifs mesurant la performance de nos conducteurs et de challenges pour adopter les bons reflexes en conduite au quotidien.



Respect de la réglementation environnementale

De part nos activités, nous avons une cinquantaine d'agences soumise à la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Avec une réglementation importante en France sur les sujets environnementaux, nous réalisons une veille réglementaire sur ces sujets, trimestriellement.

En complément, notre prestataire nous informe mensuellement des éventuelles évolutions réglementaires.

Ainsi, nous avons en place un plan d'actions, pour répondre à ces exigences et être conformes vis-à-vis de la législation.

Nombre de sanctions émises par
un corps de contrôle

0



ENVIRONNEMENT

Stratégie 2020-2022

Objectif : 80 % de nos principaux fournisseurs évalués



Évaluer nos fournisseurs sur des aspects environnementaux



Réaliser des audits interne de nos sites soumis à réglementation



Objectif : 100 % des sites concernés audités une fois par an



Dématérialiser la documentation





LUTTE CONTRE LA
CORRUPTION

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Une gouvernance et une éthique affirmées

La sensibilisation de nos collaborateurs au respect de la réglementation

Depuis toujours les valeurs éthiques sont au cœur de la stratégie du groupe Jacky PERRENOT et de son développement.

Œuvrer avec intégrité, équité et honnêteté est une composante clé du succès durable.

C'est pourquoi nous interdisons toute forme de corruption dans les échanges avec nos parties prenantes.

Nous avons mené 2 actions principales sur 2019 pour lutter contre la corruption :

- Rédaction et diffusion d'un Code de Bonne Conduite à l'ensemble des collaborateurs,
- Opération de sensibilisation par le visionnage d'une vidéo sur la lutte contre la corruption.

Nombre d'attestations de
formation recensées en 2019

279

Cas avérés de corruption
en 2019

0

La sensibilisation de nos parties prenantes

Nos principaux fournisseurs ont reçu notre Code de conduite. Ces derniers sont sensibilisés à nos valeurs éthiques et s'engagent à intégrer notre démarche de développement durable.

16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES





LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Stratégie 2020-2022

Objectif : 100% des principaux fournisseurs signataires de la Charte Fournisseurs



Poursuivre l'encouragement de nos partenaires à adopter des pratiques éthiques



Améliorer nos dispositifs d'alerte éthique



Sensibiliser nos collaborateurs aux pratiques anti-concurrentielles



Objectif : 100 % des collaborateurs concernés sensibilisés





“Ce n'est pas seulement le combustible qui fait avancer nos camions, ce sont les Hommes qui chaque jour les conduisent ; ce sont les exploitants qui chaque jour planifient les livraisons ; ce sont les Hommes qui chaque jour depuis leur bureau encadrent et gèrent l'activité ; ce sont les Hommes qui sur le terrain acquièrent de nouveaux clients...
Oui, notre véritable carburant, c'est l'Homme.”